

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018

A 20 H 30

Conseil Municipal :

Présents : Tous les conseillers sauf Monsieur Jackie LOURDEZ et Madame Isabelle BOUCKSOM -excusée.

Convocation du 23 mars 2018

Madame Lydie POITOU a été nommée secrétaire.

Le maire énumère l'**ORDRE DU JOUR** :

ORDRE DU JOUR

- Délibération Vote du compte administratif 2017
- Délibération vote du compte de gestion 2017 du percepteur
 - Délibération vote affectation du résultat
 - Délibération Vote BP 2018
 - Délibération vote des taux d'imposition 2018
- Renouvellement contrat Nice Emeric et temps complet pour l'été
 - Délibération pour achat zone Dupeux

Questions diverses : Création comité pilotage Zone Dupeux, Estimation des domaines de la friche GUERLET, Fleurissement, Illumination, Entrée de Bétheniville, Location appt annexe Mairie

Après avoir énuméré l'ordre du jour, le maire commence les délibérations par celle concernant la zone DUPEUX. Il explique qu'il faut mettre en place rapidement le comité de pilotage afin de réfléchir dès à présent sur les possibilités de développement de la zone commerciale. Il confirme que la zone commerciale est de la compétence de la commune et non intercommunale car la zone sera dans le domaine privé communal.

Messieurs CHONION Emmanuel, Arnaud DESSERTENNE, Jean-Pierre PALADINI et Madame Marianne LECOMTE souhaitent faire partie de ce comité de pilotage. Le Maire indique que Messieurs Francis GARAUDEL et Didier CAILLIARD ont déjà accepté de faire partie de ce comité.

Le Maire propose de ne faire la délibération sur la mise en place du comité de pilotage à la prochaine réunion afin de permettre à d'autres personnes intéressées de se mettre dans le comité.

Proposition d'acquisition du terrain AE 5 de 1 080 m² et de la parcelle AE 7 de 15 021 m² (comprenant un bâtiment commercial) pour respectivement 21 600 euros et 200 000 euros dépollution incluse- hors frais de notaire

Le Maire rappelle au conseil Municipal que, lors de la séance du 14 mars 2018, il avait évoqué la possibilité d'acquérir la zone le Lohan comprenant la parcelle AE 7 de 1h 50a 21ca se trouvant sous mandataire liquidateur et la parcelle AE 5 de 1 080 m² appartenant aux consorts DUPEUX.

Les prix proposés étant de 200 000 euros dépollution incluse pour la section cadastrée AE 7 et de 21 600 euros pour le terrain cadastré AE 5.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **valide** le projet d'acquisition de ces deux parcelles comprenant la parcelle AE 7 de 1h 50a 21ca au prix de 200 000 euros dépollution incluse et la parcelle AE 5 de 1 080 m² pour la somme de 21 600 euros.
- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- **précise** que les frais seront à la charge de la Commune.

Renouvellement du contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'Emploi à temps non complet du service entretien des bâtiments et espaces verts avec un avenant pour le remplacement des agents techniques en congés

Par délibération N°23 du 02 juin 2017, le Conseil Municipal avait renouvelé le contrat unique d'insertion et d'accompagnement dans l'Emploi à temps non complet du service entretien des bâtiments et espaces verts mis en place le 15 juin 2016 pour un an.

La Collectivité avait choisi l'emploi d'une personne reconnue Travailleur Handicapé. Le contrat avait été signé en partenariat avec le Conseil Départemental et l'aide à la rémunération était à hauteur de 90 % pour un Temps de travail hebdomadaire de 20 heures.

Le Maire précise que ce contrat peut être renouvelé pour une durée d'un an allant du 15 juin 2018 au 14 juin 2019 mais l'aide à la rémunération ne sera plus que de 60 %. Ensuite il indique que pour le bon fonctionnement du service technique, il est nécessaire de prendre un agent afin d'assurer le remplacement des agents techniques en congés et propose de passer l'agent en CUI-CAE à temps non complet à 35 h hebdomadaires sur la période du 1^{er} mai 2018 au 31 août 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **approuve** le renouvellement du contrat unique d'insertion- d'accompagnement dans l'Emploi à temps non complet du service entretien des bâtiments et espaces verts même si l'aide à la rémunération n'est plus que de 60 %.
- **autorise** la signature d'un avenant pour l'augmentation des heures hebdomadaires à 35 heures (au lieu de 20 heures) pour la période du 1^{er} mai 2018 au 31 août 2018 afin d'assurer le remplacement des agents techniques en congés.

COMPTE DE GESTION 2017 Receveur M Robert CASABIANCA

Le Conseil Municipal,

. après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

. après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives. ⁽³⁾

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. ⁽⁴⁾

Vote du compte administratif 2017

COMPTES ADMINISTRATIFS		1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:					
COMPTES ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Dépenses (colonne 1)		Recettes (colonne 2)		Solde (+ ou -) (colonne 2- colonne 1)	
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	648 270,49 ^a		855 247,94 ^h		A1 206 977,45	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2017)	ou ^b		262 505,77 ⁱ		A3 262 505,77	
	Résultat à affecter ⁽⁴⁾	⇒ + A1		± A3 ⇒		A5 469 483,22	
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	114 050,12 ^c		200 677,53 ^j		A2 86 627,41	
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2017)	107 820,08 ^d				A4 -107 820,08	
	Solde global d'exécution	⇒ - A2		± A4 ⇒		A6 -21 192,67	
Restes à réaliser au 31 décembre 2017	Fonctionnement	C 0,00 ^e	E 0,00 ^l			B1 0,00	
	Investissement	D 0,00 ^f	F 0,00 ^m			B2 0,00	
Résultats cumulés 2017 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		870 140,69 ^{a, b, c, d, e, f}		1 318 431,24 ^{h, i, j, k, l, m}		- 448 290,55 ^g	
A1 A2 A3 A4 A5 A6 B1 B2 sont à reporter au BP 2018 (p.4, 5 et 33 [p.29] notamment)		2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,					
voir au verso les éventuels comptes annexes		3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),					
(lotissement, M49, mais pas CCAS ou caisse des écoles		4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.					
-qui doivent faire l'objet de délibérations propres-							
		Extrait certifié conforme,					
		le 6-avr. 2018					
		Le président de séance,					
		Marianne LECOMTE					

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017(sans reprise anticipée préalable et après vote du compte administratif) INSCRIPTION DES RESTES A REALISER (5) DECISIONS RELATIVES AU BUDGET 2018 (5)

L'an deux mil dix-huit	le	06-avr	à	20	h 30		
le Conseil Municipal	(¹)	légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GOUAULT					
Présents : Tous les conseillers sauf Monsieur Jackie LOURDEZ et Isabelle BOUCKSOM -excusée							
Formant la majorité des membres en exercice.							
Absents : Monsieur Jackie LOURDEZ et Isabelle BOUCKSOM -excusée							
Madame Lydie POITOU a été élu(e) secrétaire de séance.							
Le Conseil Municipal (¹), en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),							
Après avoir approuvé, le 06 avril 2018, le compte administratif 2017							
d'un montant de		469 483,22 €		A5			
Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître:							
. Un solde d'exécution global de	(+)	-21 192,67 €	A6	entraînant un besoin			
. Un solde de restes à réaliser de	(+)	0,00 €	B2	de financemen A7 s'élevant à			
				-21 192,67 €	(+ A6 + B2)		
Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017							
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018							
Considérant que le budget de 2017 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 271 000,00 euros,							
❶ décide, sur proposition du Maire (²), d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat A5 , comme suit :							
- Affectation en réserves (compte 1068)							
financement de la section d'investissement (³) :		A8	-21 192,67 €				
- Report en section de fonctionnement (⁴) :		A9	448 290,55 €				
(ligne 002 en recettes)							
⁽¹⁾ Conseil Municipal, Districale, Comité syndical ou commission administrative							
⁽²⁾ Maire, Président							
⁽³⁾ au minimum, couverture du besoin de financement A7							
⁽⁴⁾ A9 = A5 - A8							
⁽⁵⁾ l'inscription des restes à réaliser et les décisions modificatives peuvent être effectuées ultérieurement (dans ce cas, rayer les parties correspondantes)							
A5	A6	A7	A8	A9	B2	sont à reporter p.4, 5 et 33[p.4, 5 et 29] du BP ou BS	

		2 l'assemblée indique qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2018 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement ⁽⁶⁾ :			
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
001	Solde d'exécution négatif reporté A6	21 192,67	001	Solde d'exécution positif reporté A6	
	Restes à réaliser D		1068	Excédents de Fonct. Capitalisés A8	21 192,67
				Restes à réaliser F	
	Dépenses nouvelles			Recettes nouvelles	
			021	Virement de la section d'investissement	390 000,00
	Montant total des dépenses	21 192,67		Montant total des recettes	411 192,67
A6 +	D	=	A8	+	F
D et F	sont à reporter, le cas échéant, p.4, 5, 33, 24, 25 et 26[p.4, 5, 29, 20, 21 et 22] du BP ou BS				
	En ce qui concerne la section de Fonctionnement , il sera procédé à l'inscription des crédits suivants ⁽⁵⁾ :				
Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
002	déficit de fonctionnement reporté		002	excédent de fonctionnement reporté A9	448 290,55
	Restes à réaliser C			Restes à réaliser E	
	Dépenses nouvelles ⁽⁶⁾			Recettes nouvelles	
023	Virement à la section d'investissement	390 000,00			
	Montant total des dépenses	390 000,00		Montant total des recettes	448 290,55
C + dépenses nouvelles	= excédent de fonctionnement reporté (002) + E + recettes nouvelles				
Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2018					
C et E	sont à reporter, le cas échéant, p.4, 5, 33[p.4,5,29] du BP ou BS				
	- n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le prochain budget primitif (le compte administratif ayant pu être voté avant celui-ci) ⁽⁷⁾ ,				
	- n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le prochain budget supplémentaire (le compte administratif n'ayant pu être voté avant le budget primitif) ⁽⁷⁾ ,				
	- seront effectives à compter de la date exécutoire de la présente délibération (celle-ci étant prise après le vote du budget primitif, l'établissement d'un budget supplémentaire n'étant pas envisagé) ⁽⁷⁾ ,				
			Extrait certifié conforme		
	Fait à BETHENIVILLE	le	6-avr.-18		
		Le	Président de séance ⁽²⁾		
			Jean-Jacques GOUAULT		

Vote des taux d'imposition 2018

Le Maire propose de modifier les taux d'imposition pour 2018

- Taxe d'habitation : 16.68
- Taxe foncière (bâti): 21.80
- Taxe foncière (non bâti) : 10.45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- vote les taux d'imposition suivants pour 2018

- Taxe d'habitation : 16.68
- Taxe foncière (bâti): 21.80
- Taxe foncière (non bâti) : 10.45

Le Maire informe le conseil qu'il reste à toucher une partie de l'IFER 2015 ET 2017 pour le photovoltaïque mais on est quand même en dessous des prévisions qui étaient d'environ 25 000 euros par an (entre 16 000 et 17 000 euros seulement).

Demande de subvention auprès de la Région Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour Projet d'aménagement d'un stade multisports

Le Maire rappelle au conseil Municipal que de la séance du 17 août 2017, il avait été décidé de demander l'inscription du Projet d'aménagement d'un stade multisports au programme 2017 de la DETR et de demander d'autres subventions.

Par courrier en date du 08 septembre 2017, la Sous-Préfecture informe la commune que le délai de dépôt du dossier pour la DETR 2017 était dépassé, que si les travaux n'étaient pas commencés en janvier 2018, la mairie pourrait refaire une demande de subvention DETR 2018. La CAF de la Marne ne subventionne pas ces équipements. Seul le Conseil Départemental a attribué une subvention de 11 415 euros.

Le projet a été différé à 2018 afin de déposer une demande de subvention escomptée au titre de la DETR 2018 car le coût total du projet étant estimé à 67 145.83 euros HT (80 574.19 euros TTC),

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que la Région Grand Est subventionne certains projets des communes rurales dont les terrains multisports.

Il propose donc que la commune sollicite aussi une subvention auprès de la Région Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour le projet d'aménagement d'une plateforme multisports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confirme** la réalisation de ces travaux pour 2018
- demande** l'inscription du dossier pour une subvention auprès de la Région Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Le Maire passe ensuite au vote du budget primitif 2018 de la commune.

Informations diverses :

Guerlet :

Le service des domaines est passé, une estimation nous sera envoyée rapidement.

Illuminations :

Il a été demandé par M Arnaud DESSERTENNE à la Société AB entreprise qui s'occupe actuellement de notre éclairage public de nous faire un devis pour de la location d'illuminations de Noël mais le devis est très élevé et un contrat de 3 ans nous est imposé.

M Arnaud DESSERTENNE va redemander un autre devis pour de l'acquisition pour environ 15 000 euros et si éventuellement, l'entreprise nous rachèterait les décors au bout de 3 ans.

Il a été demandé à M Arnaud DESSERTENNE de faire appel à d'autres entreprises

pour d'autres offres.

Fleurissement

La déplantation aura lieu au mois de mai. La commission refera une liste des jardinières actuelles avec leur emplacement. Cela permettra par la suite de faire quelque chose de plus harmonieux : les jardinières seront regroupées en fonctions de leur matière : bois, plastique, béton,...

Entrée de Bétheniville, côté Pontfaverger

Le Maire avait demandé des devis à trois entreprises pour la réfection d'un avaloir à la sortie de Bétheniville côté Pontfaverger et l'aménagement de 2 passages-bateau. Deux entreprises nous ont répondu : Gorez Travaux public de BETHENY pour 6 730.80 euros et Moreira de POMACLE pour 14 520.48 euros.

L'entreprise GOREZ a donc été retenue pour ces travaux.

La DEA (Assainissement, eaux pluviales et eau potable) fera aménager ensuite un puisard.

Enfin, la commission fleurissement refera les espaces verts.

Travaux:

Monsieur le Maire montre les plans des prochains travaux dans l'impasse Neuf Bourg, la rue du Moulin réalisés par la Société Beta-ingénierie.

La rue du Moulin sera en sens unique. Il faudra entrer rue du Neuf Bourg et sortir par la rue d'Orfeuil.

Pour cette année, quatre rues seront refaites par la CU du Grand Reims :

- Rue de la Neuville : 175 m linéaires seront refaits au niveau des éoliennes en mai
- La grande rue sera commencée en mai.
- 2^{ème} semestre Impasse du Neuf Bourg et Rue du Moulin

Location appt annexe de la Mairie

L'appartement de la commune situé au 1^{er} étage de l'annexe de la mairie sera libre au 27 juin 2018 car le locataire actuel a donné son préavis de 3 mois.

La commune recherche donc un futur locataire.

Le prix de l'appartement est de 400 euros chauffage compris pour environ 60 m² (1 cuisine, 2 chambres, un séjour, 1 salle de bain et WC et un pallier).

La pétanque :

L'association de Pétanque de la commune demande à la commune si le bâtiment qu'elle veut construire sera fait ou non par la commune. En effet, le terrain appartenant à la commune, la Déclaration préalable doit être faite par la mairie.

Le bâtiment à créer sera ou non en dur. Dans l'affirmative, il faudrait pour bien faire mettre des WC. Le coût des travaux seraient augmenté considérablement.

Après un tour de table, les conseillers décident de rester sur la première offre faite en 2016 : l'installation d'un chalet.

La chasse aux oeufs

Comme l'année dernière, la chasse aux œufs se fera le lundi de Pâques

FIN DE LA REUNION A 23h 45